

<b>COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE 2010</b>
--

Absents excusés : Catherine GONCALVEZ, Franck MARDUEL, Matthieu PIEGAY  
Membre démissionnaire : Lucien POULAILLON, Germaine MURE

**Désignation du secrétaire de séance :**

Christèle CROZIER

**Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 25 octobre 2010**

Approbation à l'unanimité après avoir apporté un rectificatif concernant le paragraphe de la commission scolaire. Il faut lire "mise en route du service d'accueil lors des dernières grèves", et non "service de garderie".

**Délibération pour reprise de la compétence optionnelle gaz non utilisée au Syder**

A l'origine, lors de la passation du contrat de délégation de compétence au Syder en 1997, les compétences optionnelles étaient gratuites. Il est demandé aujourd'hui aux communes qui n'utilisent pas ces compétences optionnelles de reprendre lesdites compétences pour soulager administrativement la COPAMO, d'autant plus que lesdites compétences optionnelles non utilisées deviennent payantes. Par conséquent, le conseil vote à l'unanimité pour une reprise de la compétence optionnelle gaz au Syder.

**Délibération pour tarifs de la Salle des Fêtes et la Maison des Alanqués**

Le conseil délibère à l'unanimité pour une répartition plus simple des tarifs de la Salle des Fêtes et la Maison des Alanqués. Pas de modification des tarifs. Subsistent 2 colonnes : location à des "Résidents à Rontalon" et location à des "extérieurs à Rontalon". A l'intérieur de ces 2 grandes colonnes, on distingue la location à un "particulier" et la location à une "Association ou activité commerciale". Concernant la Salle des fêtes, simplification également dans l'intitulé des lignes relatives au type de location : "Soirée jusqu'à 5h du matin ou journée", "Dépassement suite à la soirée" (voir le tableau ci-dessous).

**TARIFS SALLE DES FETES**  
au 1<sup>er</sup> décembre 2010

<i>Type de location</i>	<i>Résidants à Rontalon</i>		<i>Extérieurs à Rontalon</i>	
	<i>Particulier</i>	<i>Association et Activités Commerciales sur Rontalon</i>	<i>Particulier</i>	<i>Association ou Activités Commerciales</i>
<u>Caution de 600 €</u> <u>Capacité 140 personnes</u>				
<i>Soirée jusqu'à 5h du matin ou journée</i>	<b>336 €</b>	<b>140 €</b>	<b>470 €</b>	<b>410 €</b>
<u>Dépassement</u> Suite à la soirée	<b>140 €</b>	<b>90 €</b>	<b>190 €</b>	<b>170 €</b>
<u>Concours belote, loto, petite activité</u> Uniquement pour les Associations de 14h à 21h ou 19h à 2h (soit 7 h)		<b>105 €</b>		<b>230 €</b>
<u>Courte durée – apéritif – réunion</u> Durée 3 ou 4h maxi	<b>140 €</b>	<b>105 €</b>	<b>190 €</b>	<b>170 €</b>
<u>Vaisselle 120 personnes à rendre propre</u>	<b>40 €</b>	<b>Gratuit</b>	<b>60 €</b>	<b>50 €</b>

**TARIFS MAISONS DES ALANQUES**  
Au 1<sup>er</sup> décembre 2010

	<i>Résidants de Rontalon</i>		<i>Extérieurs à Rontalon</i>	
	<i>Particulier</i>	<i>Association et Activités Commerciales sur Rontalon</i>	<i>Particulier</i>	<i>Association ou Activités Commerciale</i>
<u>Caution 200 € en journée seulement</u> <u>Fermeture 22h - vaisselle comprise – nettoyage à la charge du locataire</u> <u>Capacité 60 personnes</u>				
	<b>80 €</b>	<b>40 €</b>	<b>160 €</b>	<b>130 €</b>

## **Délibération pour autorisation spéciale pour dépassement d'horaires dans l'utilisation de la Salle des Fêtes et des Alanqués**

Cette délibération ne concerne que la Maison des Alanqués. La location dudit local se fait en journée jusqu'à 22h00, néanmoins le Conseil vote à l'unanimité pour autoriser exceptionnellement une location en soirée jusqu'à 2h00 à l'occasion des Réveillons de Noël, Jour de l'An et lors de la Fête de la Musique. Autorisation soumise à obligation de respecter la législation relative au bruit après 22h00 (obligation de tenir portes et fenêtres fermées...) En dehors de ces trois soirées spécifiques une autorisation exceptionnelle est envisageable sous condition d'acceptation par un arrêté de Monsieur le Maire.

### **Point sur l'ancien couvent**

Le bâtiment est divisé en 4 lots : le lot n°1 a été acheté par M. VIOLET, 2 acquéreurs potentiels pour les lots n°2 et 4 et aucun pour le lot n°3. Par conséquent M. le maire soumet au vote du Conseil le projet de démolition du lot n°3 (démolition envisagée dans la perspective d'aérer le centre bourg, qui permettrait une ouverture sur le parking des randonneurs et une mise en circulation des véhicules en sens unique avec sortie par la rue des Gonettes ; ainsi que la suppression de la copropriété existante entre les lots).

Le Conseil vote pour une démolition du lot n°3 avec une abstention.

#### **Perspectives financières de cette démolition :**

Des estimations ont été faites.

Le montant total des études s'élèverait à 19 200€(étude de faisabilité, 7 200€; et diagnostic amiante avant démolition, 12 000€). Au pire des hypothèses, la dépense totale d'une démolition du lot n°3 avec amiante, s'élèverait à 137 200€

Recettes totales envisagées par la vente des lots n°2 et 4 : 184 000€

Résultat sans amiante : 87 800€; Résultat avec amiante : 46 800€

Monsieur le Maire indique au Conseil les mesures exigées pour pouvoir réaliser ledit projet.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour donner pouvoir au maire pour procéder aux diverses opérations qu'exige le projet : division cadastrale de l'assiette de propriété, suppression de la copropriété, la commune devenue propriétaire pourra alors vendre les lots n°2 et 4 et démolir le lot n°3.

Au niveau de la vente des lots, 2 propositions ont été faites (107 000€pour le lot n°4 ; 77 000€pour le lot n°2). Monsieur le Maire fait une nouvelle proposition au Conseil : arrondir les prix de vente des lots à 110 000€pour le lot n°4, et 80 000€pour le lot n°2, suite à une valorisation desdits lots avec la démolition du lot n°3.

Le Conseil municipal vote à l'unanimité cette proposition du maire d'arrondir les prix.

Pour procéder à l'étude de faisabilité, le Conseil délibère à l'unanimité pour prendre une décision modificative du budget : prendre la somme de 30 000€inscrite sur la ligne "aménagement de la mairie" pour l'affecter à la ligne "Bâtiment des Religieuses".

## **Comptes-rendus des commissions**

### **Commission scolaire, Edith CARRA**

Service d'accueil de nouveau mis en place lors de la dernière grève.

M. Zupetti, transporteur des repas scolaires, cesse son activité en fin d'année civile (frais de taxi : 18.50€pour chaque trajet). Recrutement en cours.

### **CLECT, François DIAZ**

La compétence Jeunesse représentait un coût de 36 000€/an pour la commune de Rontalon. Suite au transfert de ladite compétence à la COPAMO, la CLECT a proposé de procéder à une rétrocession financière à hauteur de 40% des frais engagés par les communes, soit 16 741€pour Rontalon. Cela représenterait une économie annuelle de 20 000€pour notre commune. Un indice de révision est également envisagé. C'est donc un bon compromis qui reste à être validé.

### **Commission voirie, Florent BROSSE**

Nouvelle saleuse. Le régime des astreintes va débuter le 04/12.

### **Commission communication, Pascale PIECHON**

Livraison des Horizons 2010 vers le 15 janvier 2011.

Courrier de la médiathèque réitérant sa demande de création d'un poste de bibliothécaire sur Rontalon (CDD renouvelable sur 12h hebdomadaire).

Réunion Groupe de Pilotage "Autodiagnostic Mairie Conseils" du 10 septembre 2010 : Il en ressort l'idée d'une nécessité de travailler en réseau (problème de communication et de transport). Démarche nouvelle pour le territoire de s'occuper et/ou de réfléchir aux problèmes des jeunes. On parle de "jeunesse plurielle", d'une part très autonome et qui va bien, et d'autre part, une jeunesse qui s'alcoolise et pousse ses limites à l'extrême.

Spécificité du territoire dans le territoire : manque crucial de mixité.

Le compte-rendu de ce diagnostic ne devrait avoir lieu que fin janvier ou février 2011 avec les élus et les participants de toutes les étapes.

### **Commission bâtiment, Jean-Yves BOUCHUT**

La réfection de l'escalier devant la mairie, ainsi que le scellement d'une pierre d'angle ont été effectués gracieusement par l'entreprise de maçonnerie RULLIAT.

De même, l'entreprise de plomberie GAUDIN a réalisé gracieusement des travaux de remise en état du circulateur d'eau.

### **Questions diverses**

- Jean-Paul THORAL, délégué suppléant au SOL (Syndicat Ouest Lyonnais) informe qu'un juriste sera embauché au mois de mars 2011. Sa mission consiste à aider les communes à la mise en place du PLU.
- Jean-Paul THORAL a reçu les Brigades Vertes pendant 2 semaines sur la commune pour l'entretien de divers chemins. Ils ont été occupés une journée très pluvieuse à nettoyer le dessous des tables et des chaises de la salle des fêtes.
- Les panneaux "interdit au poids lourds" ont été remplacés par des panneaux "interdit aux poids lourds de plus de 10 mètres" sur la route de Mornant (RD 115) de l'entrée du village au café de la place.
- Monsieur le maire nous informe qu'aucune manifestation sérieuse n'a été effectuée de la part de la famille Bourriquand dans les 6 mois suivant l'arrêté de Monsieur le Maire ordonnant de procéder à des travaux d'urgence de réfection de leur maison pour assurer la sécurité publique. Dans l'hypothèse où aucune manifestation écrite sérieuse ne serait parvenue à la mairie de Rontalon au 01/12/2010, Monsieur le Maire se devra de prendre un arrêté définitif d'état d'abandon manifeste.
- La date du prochain Conseil Municipal sera avancée du fait des Réveillons de fin d'année. La date reste à être définie.